

Sujet : [INTERNET] TR: Avis favorable au projet éolien "les Chaumes"

De : Marcel FORTIN <marcel.fortin2@wanadoo.fr>

Date : 03/12/2021 10:31

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

FORTIN Yvette
7 Rue du L'avoir
Saveille
16240 Paizay Naudouin

Je soussigné FORTIN Yvette accepte le projet éolien "les Chaumes" à Paizay Naudouin.

- Développer l 'énergie renouvelable afin de sortir des énergies fossiles et le fléau nucléaire.
 - C'est une filière fiable, solide, compétitive et sans risques tout est maîtrise. C'est un mode de production d'électricité propre et totalement réversible (+ 93 % d'une éolienne est recyclable).
 - Le parc éolien, comme une entreprise, paye des taxes aux collectivités. Ces retombées économiques contribuent à améliorer l'entretien et la mise en valeur de la collectivité et de son patrimoine ainsi qu'à maintenir des services publics.
 - les habitants de Paizay ont voté pour la réalisation« les études de fiabilité ». Le mouvement d'opposition ne modifie en rien le fait qu'il existe aussi un mouvement majoritaire de soutien, exprimé dès le début du projet, mais qui à défaut de structuration, ne sait pas couvrir l'opposition en terme de communication.
 - 7000 foyers seront alimenter en électricité sans pollution. (Sol, milieu aquatique, atmosphère).
- Le réchauffement climatique engendre un changement de nos paysages, l'implantation des éoliennes sur le territoire représente un changement mais un changement positif qui contribue à la transition énergétique dont nous avons besoin pour avancer.
- Nous employons des salariés. Nous contribuons à dynamiser la commune et nous apportons de la valeur sur notre territoire.

Je souhaite que vous preniez en compte mes arguments.

Fait à Paizay
le 3 décembre 2021
Yvette Fortin

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Sujet : [INTERNET] FW: RE: Avis favorable projet eolien "les Chaumes"

De : "fortin.brosset" <fortin.brosset@orange.fr>

Date : 03/12/2021 10:32

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

FORTIN Marcel
7 rue du lavoir
Saveille
16240 Paizay Naudouin

Je soussigné FORTIN Marcel accepte le projet éolien« les chaumes » à Paizay Naudouin.

- * Développer les énergies renouvelables afin de sortir des énergies fossiles et le fléau du nucléaire.
- * L'éolien est une technologie simple que l'on maîtrise parfaitement du début à la fin de sa vie. Si dans 20 ans nous avons trouvé et développé un autre mode de production, on les démonte tout aussi facilement sans aucun déchets dangereux. Les coups sont connus, prévu et maîtrisés.
- * Tous les habitants de la commune bénéficieront des retombées économiques. On parle ici d'intérêt collectif qui est à prendre en considération (afin de prendre en compte l'impact sur le château, le nombre d'éoliennes a été réduit).
- * Durant tout le projet, nous avons été tenu informé des avancées par des lettres d'informations, par le site internet, par les comités. Personne ne s'est manifesté contre durant ces 2 ans.
- * N'oublions pas la fonction première de ce parc, il permettra d'alimenter 7000 foyers en électricité sans pollutions.
- * L'homme a toujours adapté son environnement à ses besoins : Nourriture, habitat, irrigation, énergie, électrification. Il est temps de nous adapter au défi de notre siècle en produisant une énergie propre.
- * Dans notre entreprise, nous employons des salariés. Nous contribuons à dynamiser la commune et nous apportons de la valeur sur notre territoire. Notre voix porte tout autant que celle du Châtelain.
- * Je défends un projet collectif et non privé.

* A l'heure où l'on baisse les dotations pour les collectivités, il nous faut trouver des nouvelles ressources financières pour assurer une bonne vie économique de notre commune.

Je souhaite que tous mes arguments d'un avis très favorable au projet éolien seront pris en considération.

Fait à Paizay le 2 Décembre 2021

Marcel FORTIN

Envoyé depuis mon appareil Galaxy

Sujet : [INTERNET] Contribution défavorable

De : BAUDRILLART Agnes <abaudrillart@hotmail.fr>

Date : 03/12/2021 11:23

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de bien vouloir prendre en compte l'avis très défavorable de l'association APAPPA (Association Protection et Avenir du Patrimoine du Pays d'Aigre et nord Charente). Cette association créée en 2003, reconnu d'intérêt général en 2021, a pour objet de :

Protéger le patrimoine du pays d'Aigre et du nord Charente contre les menaces de pollution, de modifications profondes ou de destruction de ses particularités et de ses richesses naturelles et architecturales.

Nous avons déposé, lors de l'enquête publique du Scott du pays du Ruffécois une demande de moratoire qui a été refusée et une demande de critère de vue dégagée de 180° pour les habitations, qui n'a pas non plus été prise en compte.

Nous contribuons au recours contre le SRADDET Nouvelle Aquitaine qui a été déposé pour mieux protéger les riverains et les paysages.

Depuis plusieurs années, nous tentons d'expliquer que la solution ne peut pas être dans l'implantation anarchique et envahissante d'éoliennes toujours plus hautes, toujours plus bruyantes, et toujours aussi proches des habitations. Il faut diminuer les dépenses d'énergie et non courir après un impossible challenge.

En ce qui concerne ce projet de Paizay-Naudouin-Embourie, nous étayons notre contribution défavorable en nous appuyant sur :

La saturation visuelle avérée mise en évidence par l'avis de l'ARS pour 4 villages alentour.

L'avis défavorable de l'UDAP, qui rappelle entre autres le nombre excessif d'éoliennes déjà implantées et acceptées, et les conséquences négatives à long terme sur les paysages du petit bâti traditionnel et des 26 monuments protégés dans un rayon de 20km.

L'avis de la MRAe qui souligne les incidences paysagères fortes et indique que "la prise en compte de l'environnement par le projet n'est pas satisfaisante". On découvre que la seule mesure compensatoire pour l'avifaune et les chiroptères s'avère être le comptage de mortalité...

L'insuffisance d'information du public par l'imprécision portant sur le type d'éoliennes envisagées.

L'avis des riverains, qui pour la plupart, sont opposés à ce projet éolien, et avec des arguments pertinents, ce qui n'est pas toujours le cas des avis favorables.

La dégradation du paysage proche du château de Saveilles, que les propriétaires, très impliqués dans le tourisme, dénoncent (article CL du 2 décembre 2021).

Par la carte de l'éolien en Nouvelle Aquitaine, dont la vue seule permet de prendre conscience de l'envahissement excessif de nos territoires ruraux et pauvres.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous montrerez aux arguments que nous avons présentés, nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'Administration,

La Présidente

Agnès Baudrillart

Sujet : [INTERNET]

De : Marcel FORTIN <fortin.brosset@orange.fr>

Date : 03/12/2021 14:51

Pour : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Bonjour,

ci-joint courriers pour le projet éolien

FORTIN Marcel

—img305.jpg

CHALEROUX Jean-Luc
salarié à Saveille
16240 PAIZAY-NAUDOU

Je soussigné CHAL

Naudouin.

—img306.jpg

LUCQUIAUD Nicolas
salarié à Saveille
16240 PAIZAY-NAUDOUIN

Je soussigné LUCQUIAUD

Naudouin.

—img307.jpg

FORTIN Brice
salarié à Saveille
16240 PAIZAY-NAUDOU

Je soussigné FORTI

Je suis salarié de la SNC FC

—Pièces jointes : _____

img305.jpg	1,1 Mo
------------	--------

img306.jpg	1,1 Mo
------------	--------

img307.jpg	1,1 Mo
------------	--------

FORTIN Brice
salarié à Saveille
16240 PAIZAY-NAUDOUIN

Je soussigné FORTIN Brice accepte le projet éolien "Les chaumes" à Paizay-Naudouin.
Je suis salarié de la SNC FORTIN Marcel et faisant partie de la nouvelle génération, les
éoliennes font parties du monde d'aujourd'hui et de demain.
Ce projet éolien est bénéfique pour l'économie de la commune.

Fait à Paizay-Naudouin, le 03/12/2021



LUCQUIAUD Nicolas
salarié à Saveille
16240 PAIZAY-NAUDOUIN

Je soussigné LUCQUIAUD Nicolas accepte le projet éolien "Les chaumes" à Paizay-Naudouin.

Je suis salarié de la SNC FORTIN Marcel et faisant partie de la nouvelle génération, les éoliennes font parties du monde d'aujourd'hui et de demain.

Ce projet éolien est bénéfique pour l'économie de la commune.

Fait à Paizay-Naudouin, le 03/12/2021



CHALEROUX Jean-Luc
salarié à Saveille
16240 PAIZAY-NAUDOUIN

Je soussigné CHALEROUX Jean Luc accepte le projet éolien "Les chaumes" à Paizay-
Naudouin.

Je suis salarié de la SNC FORTIN Marcel et faisant partie de la nouvelle génération, les
éoliennes font parties du monde d'aujourd'hui et de demain.

Ce projet éolien est bénéfique pour l'économie de la commune.

Fait à Paizay-Naudouin, le 03/12/2021



Sujet : [INTERNET] Contribution enquête publique - projet éolien de Paizay-Naudouin-Embourie

De : Alexandra PROUST <alexandra.proust@demeure-historique.org>

Date : 03/12/2021 15:46

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

À l'attention de Monsieur Patrice LAMANT, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vous trouverez en PJ la contribution de la Demeure Historique à l'enquête publique sur le projet éolien de Paizay-Naudouin-Embourie, qui se clôture le 9 décembre 2021.

Vous en souhaitant bonne réception



[Facebook](#) - [Instagram](#)
[LinkedIn](#) - [Twitter](#)

—Pièces jointes : —

Contribution DH Enquete publique projet éolien Paizay Naudouin Embourie.pdf

30 octets

Le Président

Monsieur Patrice LAMANT
Commissaire-Enquêteur
Mairie de Paizay-Naudouin-Embourie

Paris, le 3 décembre 2021

N/REF: 2021-46/OL/AP

Envoyé par voie électronique à l'adresse suivante : pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr

Objet : Enquête publique - Parc éolien sur la commune de Paizay-Naudouin-Embourie - Impacts sur le patrimoine et les paysages

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

La Demeure Historique, association reconnue d'utilité publique, et agréée par le ministère de l'Environnement (arrêté ministériel du 11 avril 2016, renouvelé en 2021) regroupe plus de trois mille monuments historiques privés et demeures remarquables. De par ses statuts, elle a notamment pour vocation de défendre le patrimoine et l'environnement de ce dernier contre les atteintes qui les menacent.

Notre action s'appuie en particulier sur la Convention européenne du paysage, adoptée le 20 octobre 2000 à Florence. Suivant l'article 5, chaque partie (dont la France) s'engage à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité.

Nous avons été alertés par notre adhérent, Monsieur Christian de Mas Latrie, propriétaire-gestionnaire du château de Saveilles, situé sur la commune de Paizay-Naudouin Embourie, d'un projet d'implantation de 4 éoliennes de 186 mètres de haut (en bout de pale) et de 2 postes de livraison sur le territoire de la commune. Permettez-nous, à la lumière du texte précité d'appeler votre attention sur les atteintes qui seraient engendrées par l'implantation d'aérogénérateurs industriels sur le patrimoine et l'environnement de la région.

Comme la plupart des dossiers qui sont portés par les sociétés de promotion éolienne, ce projet se caractérise par la hauteur des engins proposés : 186 mètres, pale comprise. S'il se réalise, le surgissement de silhouettes mesurant pratiquement les deux tiers de la tour Eiffel dans un secteur rural traditionnel constituerait une véritable mutation.

Parmi les monuments historiques présents dans l'aire d'étude rapprochée se trouve le château de Saveilles. Bâti sur un plan en équerre au 14^{ème} siècle, et dont la construction s'est étalée jusqu'au 16^{ème} siècle, ce château comporte plusieurs éléments médiévaux (dont des tours percées et un pont-levis) ainsi que des décors Renaissance (bas-relief), ce qui a justifié son inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 3 août 1967 pour ses façades, toitures et douves. Cette inscription a été étendue à la totalité du bâti (logis, dépendances, chapelle, douves, ponts et murs de clôture) et non bâti (sol du parc et du jardin) par arrêté du 8 novembre 2005.

Cette protection accordée par l'État atteste de l'intérêt de conservation de cet ensemble exceptionnel au regard du patrimoine régional et national, d'autant que ce dernier accueille des visiteurs 5 mois dans l'année. Il est à ce titre répertorié dans de nombreux sites de promotion touristique (et notamment offices du tourisme). En complément de cette activité d'ouverture au public, le propriétaire du monument propose des parcours de découverte touristique ludique, des événements culturels ainsi que des hébergements dans les différents corps de logis existants.

L'éolienne la plus proche sera située à seulement 800 mètres du monument en covisibilité.

Vu les enjeux cruciaux de relance de l'économie auquel la France est confrontée suite à la crise sanitaire, le tourisme et l'attractivité des territoires se doivent d'être encouragés. La très faible distance des éoliennes ne manquera pas de défigurer durablement et fortement tout l'environnement du site et portera un coup dur à l'engagement des propriétaires à faire vivre ce patrimoine dans un esprit de partage avec le plus grand nombre.

Nous noterons d'ailleurs l'**avis négatif** en date du 30 juillet 2021 de Monsieur Fabien Chazelas, Chef de l'UDAP de Charente, qui rappelle l'impact important de l'implantation d'éoliennes sur le paysage et tout le territoire, notamment le château de Saveilles. Et de conclure sur les effets désastreux du *phénomène de saturation et d'encercllement*.

De la même manière, l'autorité environnementale a mis en exergue les effets négatifs du projet.

Pour le château de Saveilles (classé monument historique) situé à 800 m de la ZIP, les photomontages (issus de l'étude paysagère en annexe) montrent une incidence particulièrement forte (page 10 de l'avis)

Il ressort en particulier des incidences paysagères fortes du projet, dans un secteur déjà fortement impacté par le développement éolien, avec des incidences particulièrement importantes sur le Château de Saveilles (page 12 de l'avis).

Elle a donc logiquement émis un **avis négatif** le 2 juillet 2021 considérant que les enjeux ne sont pas traités de manière satisfaisante,

Cette distance de 800 mètres entre un monument historique et des éoliennes de 186 mètres n'est pas rationnelle et nous déplorons que les directives concernant les projets d'implantation d'éoliennes à proximité et en co-visibilité avec les Monuments Historiques protégés, prises par le Ministre de la Culture, Christine Albanel, dans sa circulaire n° 2008/007 du 15 septembre 2008, n'aient pas été respectées par le promoteur : : « ...vous favoriserez (l'implantation d'éoliennes) au-delà d'un cercle de « sensibilité » autour des monuments historiques, inscrits ou classés, dont le rayon sera déterminé en fonction de la visibilité du monument protégé et

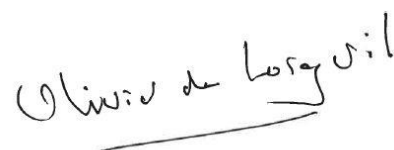
pourra aller jusqu'à 10 km ou plus lorsque la protection des cônes de vues remarquables le justifiera ».

A ces nuisances paysagères s'ajoutent également les nuisances irréversibles causées à la biodiversité et la protection des animaux (chiroptères et oiseaux notamment).

Nous nous permettons de vous rappeler l'esprit de la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (et plus particulièrement l'article 37), complété par la circulaire du 19 juin 2006, précisant la nécessaire prise en compte de la protection des paysages, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés. Notre pays s'est engagé dans une transition énergétique de façon à réduire notre empreinte écologique source de grande déstabilisation climatique et cette prise de conscience est salutaire. Pour autant, la politique publique de développement des énergies renouvelables a pris totalement le pas sur la protection du patrimoine et ses paysages. Protéger l'environnement, ce n'est pas uniquement assurer une transition énergétique. Cela impose de prendre en compte l'ensemble des éléments de l'environnement : climat, voisinage, paysage et patrimoine. Il ne s'agit pas d'opposer les uns aux autres.

Pour l'ensemble de ces raisons, le projet éolien de Paizay-Naudouin-Embourie nous paraît appeler un avis fermement défavorable de votre part.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'assurance de notre parfaite considération.



Olivier de Lorgeril

Sujet : Contribution enquête publique projet parc éolien Paizay-Naudoin

De : Thomas Chevalerias <f.bonneau@senat.fr>

Date : 03/12/2021 16:26

Pour : <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Copie à : Thomas Chevalerias <t.chevalerias@clb.senat.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de Monsieur le sénateur François Bonneau concernant le projet de parc éolien de Paizay-Naudoin.

Vous en souhaitant bonne réception.

Respectueusement,

Thomas Chevalerias

Collaborateur Parlementaire du Sénateur François Bonneau

06 71 42 56 06

t.chevalerias@clb.senat.fr

—Pièces jointes : —

Courrier éoliennes Paizay Naudoin SIGNÉ.pdf

30 octets



Monsieur Patrice LAMANT
Commissaire enquêteur
Enquête publique Parc éolien des Chaumes
Mairie de Payzay-Naudoin-Embourie
Place des Anciens combattants
16240 PAIZAY NAUDOUIN EMBOURIE

Rouillac, le 2 décembre 2021,

FRANÇOIS BONNEAU

SÉNATEUR

DE LA CHARENTE

MEMBRE DE LA COMMISSION

DES AFFAIRES ETRANGERES,

DE LA DEFENSE

ET DES FORCES ARMEES

MEMBRE DE LA DELEGATION

SENATORIALE A LA PROSPECTIVE

MEMBRE DES GROUPES D'ETUDE

VIGNE ET VIN, NUMERIQUE ET

AVIATION CIVILE

CONSEILLER

DÉPARTEMENTAL

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par la présente, en ma qualité de Sénateur de la Charente, je souhaite vous adresser, un avis défavorable quant au projet de « Parc éolien des Chaumes » sur la commune de Payzay-Naudoin-Embourie.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la Charente prend particulièrement sa part dans le déploiement de l'éolien, troisième département de Nouvelle-Aquitaine en la matière, le Nord-Charente demeure le secteur départemental le plus saturé par ces implantations.

Face à ces implantations anarchiques de projets dans des territoires sans respect pour leur histoire, leur faune, leurs paysages le risque devient de plus en plus grand de créer une déprise de zones entières des départements encerclées par des aéro-générateurs. Qui plus est, pour répondre à la production non pilotable de l'électricité produite, nous devons accélérer la construction de centrales aux énergies fossiles pour suppléer à leur intermittence et dégrader ainsi notre bilan carbone au profit d'investissements très lucratifs, dont les porteurs se désintéressent du sort des territoires livrés à leurs appétits.

Actuellement, les projets fleurissent tout azimut sans prise en considération véritable et contraignante de l'impact sur les paysages, pour les habitants et sans concertation avec les élus locaux.

En l'espèce, le projet de Paizay-Naudoin se situe à proximité du Château de Saveilles, classé monument historique depuis 1967. Je souhaite appeler votre attention sur le risque important que ferait courir une telle construction pour le tourisme local, ceci aurait évidemment des répercussions en matière d'attractivité et de fréquentation. Implanter un parc éolien avec autant de proximité reviendrait à condamner le patrimoine historique et plus largement



entacherait sa beauté.

De surcroît, la première éolienne est projetée à 800 mètres dudit château, alors que le PETR du Ruffécois recommande une installation à au moins 1300 mètres des sites historiques, la volonté des élus et donc du peuple devrait en ce sens être respectée.

Le même PETR, au sein de son guide des bonnes pratiques de l'éolien, recommande une distance d'au moins 800 mètres entre un mât et une habitation, le projet prévoit une distance de 660 mètres, ce qui est de nature à compromettre bien plus largement la tranquillité et la bonne santé des riverains.

Ce d'autant plus qu'il est projeté de recourir à des éoliennes de 6MW dont nous n'avons à ce stade aucun retour en matière de nuisance sonores et de capacité de production. En l'état, ce projet ne satisfait pas à des conditions favorables.

Par ailleurs le territoire étant vallonné, sur des points de vue la visibilité du patrimoine historique et son environnement pourrait être largement entachée par les mâts. Ainsi, il serait intéressant au préalable et avant toute conclusion de l'enquête publique de procéder à une modélisation fidèle au projet afin de se prononcer quant à la pollution visuelle que pourrait générer un tel projet.

Autoriser ce projet, reviendrait à compromettre le cadre de vie des habitants et entacherait la beauté des paysages d'un coin du Nord Charente encore préservé.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, ainsi que les services de l'État à ne pas autoriser ce projet.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

François BONNEAU

Sujet : [INTERNET] Contribution défavorable

De : BAUDRILLART Agnes <abaudrillart@hotmail.fr>

Date : 03/12/2021 22:09

Pour : "pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr" <pref-obs-ep-eolien-pne@charente.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon avis défavorable sur le projet éolien de Paizay Naudoin-Embourie.

J'habite Charmé, village de quelques centaines d'habitants, situé à une quinzaine de kilomètres de Paizay.

J'ai choisi de vivre à la campagne, pour bénéficier de ses avantages, bien consciente des inconvénients : éloignement des services publics, des services de santé et des commerces.

L'envahissement de notre territoire par ces aérogénérateurs industriels devient insupportable. La taille toujours augmentée et les clignotements lumineux, surtout la nuit, défigurent le paysage.

J'ai eu la chance d'observer cet été, plusieurs circaètes Jean Le Blanc, aigles majestueux, planant dans le ciel. J'ai appris que les rapaces sont facilement tués par les pales d'éoliennes. Je ne comprends pas qu'on ne se préoccupe pas de leur laisser un peu de place pour vivre.

Les chauves-souris participent à l'équilibre de la diversité qui nous entoure : elles sont apparemment particulièrement efficaces pour limiter la prolifération des moustiques : ce serait une bonne idée de ne pas décimer leur population.

Le château de Saveilles serait particulièrement impacté par ce projet : pourquoi continuer à défigurer le paysage ? Lorsque je vais à l'église de Lichères, je suis triste de voir les éoliennes de Fontenille dégrader son environnement. Et que dire de Verteuil !

Depuis quelques années, les parcs éoliens se multiplient dans le Pays du Ruffécois et chaque promoteur nous assure que quelques éoliennes permettent de fournir en électricité toute notre population. Alors pourquoi continuer à en mettre, puisque les pertes augmentent avec la longueur du transport ?

Je ne vois pas d'intérêt à mettre un parc de plus, d'autant que l'intermittence de cette production d'électricité est d'autant plus handicapante que les éoliennes sont placées dans un même secteur de vent.

Vous renouvelant mon avis défavorable, je vous prie d'agréer, mes salutations distinguées.

Agnès Baudrillart